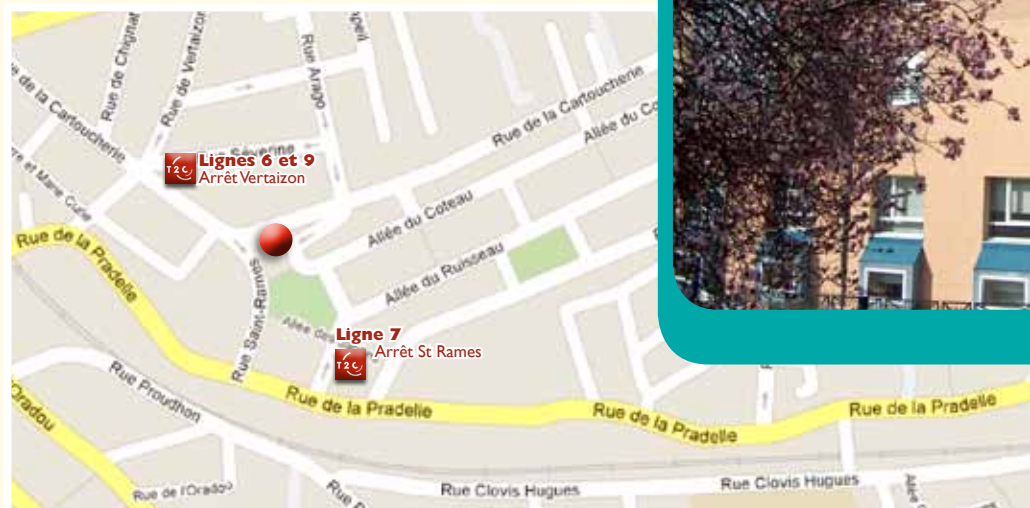


EHPAD LES SOURCES

11 rue Saint-Rames à Clermont-Ferrand

04 73 92 94 33

secretariat-sources@ccas-clermont-ferrand.fr



*Lignes 6 et 9 - Arrêt Vertaizon
 et Ligne 7 - Arrêt St Rames*

L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) « **LES SOURCES** » accueille 80 résidents âgés de 60 ans et plus qui ont besoin d'une aide dans la vie quotidienne.

Il se situe dans le quartier de la Pradelle, proche du centre-ville et animé par une école maternelle, un jardin public et quelques commerces.

L'accès à l'établissement se fait par la rue Saint-Rames (n° 11) : un parking est réservé aux visiteurs, il est partagé avec la résidence LE MOULIN située à proximité.

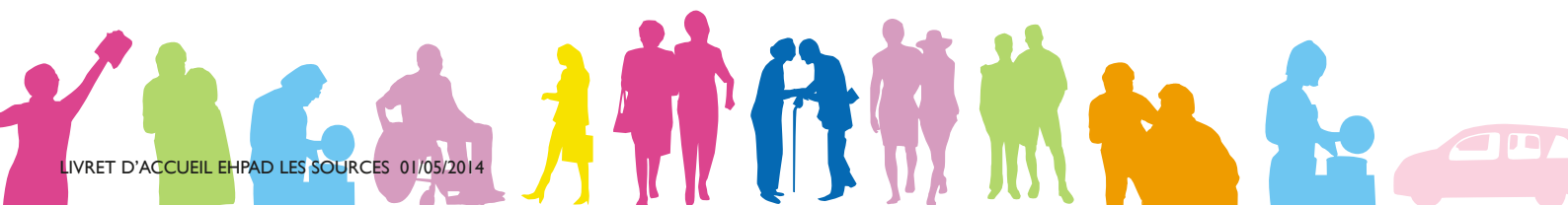
Le hall d'entrée, spacieux et lumineux, s'ouvre sur **l'accueil et le secrétariat**.

Le **bureau de direction** lui fait suite puis **l'espace soins** avec le bureau du médecin,

la salle de soins, la pharmacie, la salle des transmissions et de coordination journalière de l'équipe.

A partir du hall les résidents accèdent à **la salle de restaurant**, ouverte sur le jardin, où ils peuvent, outre partager le temps des repas, participer à toutes les fêtes qui ponctuent la vie de la résidence tout au long de l'année.

A proximité, un **salon** libre d'accès offre aux résidents la possibilité de se retrouver, de lire la presse : des animations y sont régulièrement proposées ainsi que dans la **bibliothèque** qui le prolonge, où de nombreux ouvrages sont mis à la disposition des résidents



Dans ce secteur, le **salon de coiffure** constitue également un pôle d'animation, lieu d'échanges et de rencontres. Les bureaux de l'**animatrice** et de l'**agent technique** se situent dans la même partie du bâtiment, ainsi qu'une **salle informatique** où des ateliers sont organisés pour les résidents.



Peinture d'un résident

La **terrasse extérieure**, en partie abritée, agrémentée d'une fontaine et de fleurs, est équipée de salons de jardin pour permettre aux résidents d'en profiter.

Deux ascenseurs desservent les trois niveaux du bâtiment distribués en trois ailes.

Les **salons d'étage** sont au carrefour des circulations. Ils sont utilisés pour les collations et le repas du soir. Ils sont un lieu de rencontre entre les résidents, pour participer à des animations ou à des réunions et aussi regarder ensemble une émission de télévision. A l'extrémité des ailes, des espaces aménagés en salons permettent aux familles et aux résidents de se retrouver avec plus d'intimité.

Au troisième étage se situe le **cantou**, destiné aux personnes nécessitant des soins particuliers et une présence constante. Tous les repas sont pris sur place et des activités spécifiques sont proposées aux personnes accueillies dans cette unité.

LES SERVICES LIÉS À L'HÉBERGEMENT AUX SOURCES

LA CHAMBRE

Chaque **chambre** est numérotée et identifiée au nom du résident qui l'occupe. Elle est équipée de mobilier adapté (dont un lit médicalisé) et d'une salle d'eau individuelle et de toilettes accessibles aux personnes en situation de handicap.

Elle peut être personnalisée en apportant de petits objets et bibelots en concertation avec le chef d'établissement.

Chaque porte de chambre est munie d'un **verrou intérieur**. Le résident peut disposer d'une **clé individuelle** pour fermer sa chambre de l'extérieur. En cas de nécessité et pour des raisons de sécurité, le chef d'établissement ou son représentant, possédant un double de chaque clé, peut être amené à l'utiliser.

Les petits travaux d'installation (cadre photo, branchement électrique...) doivent être réalisés uniquement par l'**agent technique** de l'établissement : il intervient auprès des résidents en fonction des besoins et dans le respect des règles de sécurité.

Un système d'appel malade fonctionnant jour et nuit permet au résident d'alerter le personnel en cas de besoin.

Pour des raisons de sécurité, l'établissement fournit et entretient la literie : matelas, draps, couvertures, dessus de lit, oreiller.

Le résident doit apporter son **nécessaire de toilette** (savon surgras de préférence, gel douche et shampoing doux, dentifrice...) et **du linge** (serviettes et gants de toilette) ainsi que son **linge personnel** en quantité suffisante. Il doit veiller à les renouveler régulièrement, si besoin.

Téléphone : il appartient au résident de faire les démarches nécessaires auprès des opérateurs pour faire brancher la ligne. Cette ligne est strictement personnelle. Il est cependant conseillé de communiquer le numéro de téléphone au secrétariat de l'établissement.

Téléviseur : un téléviseur est à la disposition des résidents dans chaque unité de vie ainsi que dans la salle à manger au rez-de-chaussée.

Le résident peut installer une télévision dans sa chambre sous réserve de conformité aux normes en vigueur. Le résident doit veiller à respecter le repos de ses voisins en limitant le volume sonore de l'appareil ou bien en utilisant des écouteurs.



LA RESTAURATION

Les repas sont confectionnés sur place par des cuisiniers professionnels qui participent également au service. Ils sont élaborés à partir d'un plan alimentaire adapté aux besoins de la personne âgée.

Les menus sont affichés dans le hall d'entrée et dans les salons d'étage.

Les régimes peuvent être pris en compte, uniquement sur avis médical.

Un plat de substitution est possible sous certaines conditions afin de répondre au mieux aux goûts de chacun.

Les **petits-déjeuners** sont servis en chambre à partir de **7 heures 30**.

Le **déjeuner** est servi à **12 heures** en salle à manger : une place à table est attribuée à chacun en fonction des affinités, dans la mesure des possibilités.

Le **dîner** est pris **à partir de 18 heures 30** dans les unités de vie.



Selon l'état de santé et en lien avec l'infirmier, les repas peuvent être servis en chambre.

Une collation est proposée dans l'après-midi.

Le résident peut, bien sûr, sortir déjeuner à l'extérieur : il doit en informer systématiquement et suffisamment tôt le secrétariat et/ou l'infirmier, afin que celui-ci prépare les médicaments éventuels.

Le résident peut inviter sa famille ou ses amis à déjeuner en salle à manger ou bien, pour les résidents désorientés, dans un espace prévu à cet effet dans leur unité de vie.

Dans ce cas, le résident ou sa famille doivent le signaler au secrétariat 48 heures à l'avance, en indiquant le nombre de personnes concernées et acquitter les tickets repas pour les invités vendus au tarif en vigueur.

AUTRES SERVICES

L'ensemble du **linge personnel** peut être entretenu par l'intermédiaire de la structure qui prend en charge le marquage obligatoire du linge au nom du résident (prestation comprise dans le prix de journée) en lien avec l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) géré par le CCAS.

L'entretien courant des chambres et des locaux collectifs est réalisé par les agents de l'établissement qui veillent à maintenir une hygiène en adéquation avec les règles de la collectivité.

Le courrier est distribué tous les matins. Il appartient au résident et à sa famille d'en assurer le suivi. Il organise le transfert de son courrier de

son domicile à l'établissement et, si nécessaire, de l'établissement au domicile d'un référent.

Un **salon de coiffure** est à la disposition de tous les professionnels qui interviennent à la demande du résident qui fait appel au coiffeur de son choix. Le secrétariat -ou le personnel de l'établissement- doit être informé du rendez-vous, afin de gérer la disponibilité du salon de coiffure.

Des **soins de confort et de bien-être** peuvent être dispensés, en fonction des possibilités, par des agents formés (épilation, manucure, bain de pieds relaxant...).

Pratique religieuse : le résident peut faire appel au **ministre du culte** de son choix.

L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN AUX SOURCES

Le **médecin coordonnateur** de l'établissement (ou ses remplaçants) est présent pour assurer une coordination médicale auprès de l'ensemble des résidents, en lien si nécessaire avec le médecin traitant choisi par le résident. Il peut être également choisi comme médecin traitant. Le médecin coordonnateur est, bien sûr, à la disposition des résidents et des familles pour les recevoir, sur rendez-vous.

7 jours sur 7, de 7 heures à 21 heures, **les infirmiers** (en tenue blanche) sont responsables de la dispensation des soins nécessaires au bien-être des résidents en étroite collaboration avec le médecin coordonnateur et le responsable d'établissement. Ils s'appuient pour cela sur l'ensemble de l'équipe qu'ils encadrent. Impliqués dans la vie quotidienne de l'établissement, ils donnent au résident et à sa famille toute information utile pour favoriser un séjour agréable.

Les **auxiliaires de soins** (en tenue verte) apportent une aide dans les gestes courants en fonction des capacités de la personne (toilette, aide à l'habillage, aux repas). Les **agents sociaux** (en tenue bleue) participent à cet accompagnement tout en assurant l'hygiène des locaux.

La **psychomotricienne** peut être amenée à intervenir, sur avis médical et en lien avec l'équipe. La **psychologue** est à la disposition des résidents et aussi des familles, sur rendez-vous.

L'établissement dispose d'une pharmacie interne : la **pharmacienne** fournit l'ensemble

des médicaments prescrits par les médecins, en collaboration avec le médecin coordonnateur.

D'autres professionnels extérieurs à l'établissement peuvent être sollicités : kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure... en fonction des besoins du résident, en lien avec lui, son médecin traitant et l'équipe.

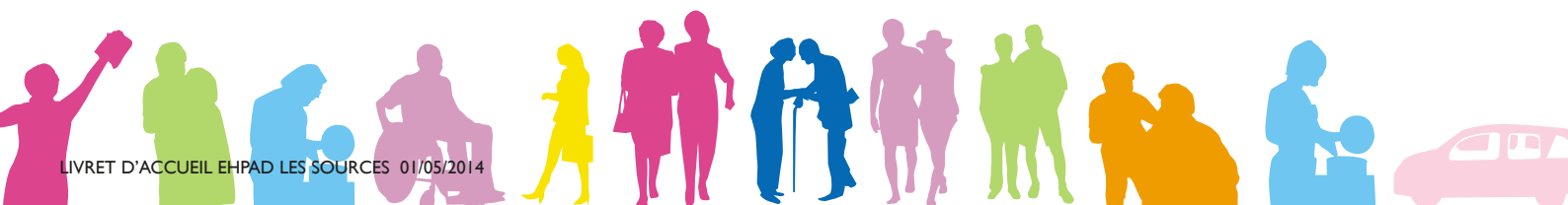
L'**animatrice** de l'établissement propose des activités régulières qui visent tant le divertissement et le bien-être des résidents que le maintien de leur autonomie et la stimulation de leurs capacités.

Des temps de réunion (**transmissions**) entre les différents professionnels intervenant auprès du résident sont organisés, notamment dans la matinée et en début d'après-midi, pour faire le point sur la situation de chaque résident. Les informations importantes sont consignées dans un dossier informatisé et individualisé. Cela permet de réajuster l'accompagnement individuel, si nécessaire.

L'ensemble des agents participe régulièrement à des actions de **formation** afin de parfaire leurs connaissances et d'enrichir leur pratique professionnelle.

Afin de permettre aux résidents d'identifier les personnels, ceux-ci portent un **badge** avec leur nom, prénom et fonction.

Le **chef d'établissement** gère l'ensemble du personnel salarié et veille à la qualité d'accompagnement des résidents en lien avec le médecin coordonnateur.



LA PARTICIPATION DU RÉSIDENT

Chaque résident est associé par l'équipe à son **projet d'accompagnement personnalisé** en tenant compte de ses capacités, de sa liberté de choix et des limites liées au fonctionnement de l'établissement.

Les résidents sont invités à donner leur avis sur le fonctionnement général de l'établissement lors des réunions du **Conseil de la Vie Sociale** (3 fois par an), par l'intermédiaire de leurs représentants. Les comptes-rendus et dates de réunion sont accessibles sur le panneau d'affichage à chaque étage.

Les **animations et activités** régulièrement proposées sont programmées à la semaine ou au mois : atelier mémoire, activités manuelles, artistiques, chant, sorties à l'extérieur, fêtes des saisons... Le calendrier est à la disposition des résidents sur le panneau à chaque étage.

La participation est libre, toutefois les résidents sont sollicités par l'équipe pour venir partager ces moments d'échanges et de convivialité.

L'établissement participe aussi aux actions d'animation organisées au niveau du CCAS pour favoriser l'ouverture sur l'extérieur : échanges avec les résidents d'autres établissements, avec les enfants des écoles du quartier...

Le résident et sa famille doivent prendre connaissance et signer le **règlement de fonctionnement** et le **contrat de séjour** ci-joints. Ces documents complètent les informations données dans ce livret, notamment les droits et obligations du résident et les modalités de facturation du séjour. Les plaintes et les réclamations des résidents et des familles font l'objet d'un traitement systématique.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h : il est à la disposition du résident et de sa famille pour répondre à des questions administratives ou relatives à la vie dans l'établissement.

Responsable de l'organisation, de la sécurité et de la qualité des services, en lien avec le CCAS, le **chef d'établissement** est présent pour échanger avec le résident et sa famille et les accompagner au quotidien.



L'équipe des Sources mettra tout en œuvre pour que chaque résident trouve confort, bien-être, sécurité et attention au cours de son séjour.